

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 9 novembre 2022. à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 3 novembre 2022

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Julien BONNETON – Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mmes et M. Dominique BERNAT - Jocelyne GAGNAL-PIZOT - Adeline DELMAS

PROCURATIONS : M. Dominique BERNAT o M. Olivier VILLETTELLE
Mme Jocelyne GAGNAL-PIZOT à Mme Sarah VALLUCHE
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FONCIER – URBANISME : Avenant n°1 à la convention opérationnelle avec EPORA pour le site Isochrome

Par délibération en date du 19 septembre 2019, le conseil municipal approuvait à l'unanimité, la convention opérationnelle avec EPORA pour les tènements ex Isochrome. Cette dernière, signée le 14 mai 2020, prévoyait les engagements des différentes parties ainsi qu'un bilan financier comprenant :

- un prix de revient de requalification de 900 000 € dont 500 000 € de travaux de remédiation,
- un déficit de 630 000 €,
- une participation financière de l'EPORA de 208 000 € plafonnée à 220 000 €,
- une subvention d'équilibre de la commune à hauteur de 422 000 € en cas de revente du foncier à un tiers.

La commune s'engageait également à racheter lesdits biens au terme de la convention s'ils n'ont pu être cédés préalablement à des opérateurs. Le montant de la dépense à la charge de la commune était estimé à 692 000 € H.T.

Le 27 septembre 2021, l'ADEME, via le fond friches, attribuait une subvention de 527 980 € pour mener à bien les travaux supplémentaires de remédiation du site.

Il convient donc de mettre à jour le bilan financier prévisionnel pour prendre en compte l'augmentation des travaux de dépollution et intégrer la subvention attribuée par l'ADEME.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention opérationnelle à intervenir avec Saint-Etienne Métropole et l'EPORA pour le site Isochrome qui précise notamment les éléments suivants :

- un prix de revient de requalification de 1 244 000 €,
- un déficit de 446 020 €,
- une participation financière de l'EPORA de 148 000 € plafonnée à 171 000 €,
- une subvention d'équilibre de la commune à hauteur de 298 020 € en cas de revente du foncier à un tiers.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019-152 du 25 septembre 2019 approuvant la convention opérationnelle pour les tènements Isochrome,

Vu l'avenant n°1 à la convention opérationnelle pour le site Isochrome joint à cette délibération

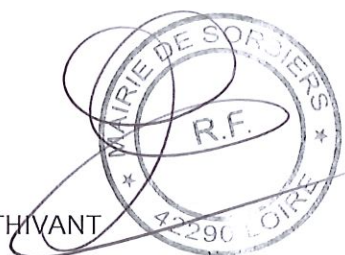
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention opérationnelle avec EPORA pour le site Isochrome,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer cet avenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 21 novembre 2022

La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.